



Reprise de travail avant lettre de licenciement

Par **did974**, le **11/02/2009** à **17:35**

bonjour,
Je viens d'avoir mon entretien préalable au licenciement et mon employeur va m'envoyer ma lettre de licenciement, en attendant cette lettre puis je commencé un autre travail?? URGENT!!!!!!!!!!!!

Par **julius**, le **12/02/2009** à **21:32**

Bonsoir,
Non , votre contrat perdure jusqu'à sa résiliation (à la fin du préavis dû).
La lettre de licenciement ne met pas fin (forcément) au contrat à sa réception.
L'employeur peut vous demander un préavis (dû).